

Arrêté royal du 18 novembre 1897.

Délimitation des circonscriptions.

(Art. 2 de la Loi du 11 avril 1897.)

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 11 avril 1897 instituant des délégués à l'inspection des mines et notamment l'article 2 de cette loi, ainsi conçu :

“ Le nombre, l'étendue et les limites des circonscriptions dans lesquelles les délégués à l'inspection des mines exercent leurs fonctions sont arrêtés tous les trois ans par le Roi.

„ Il y a au moins trente-cinq et au plus quarante-cinq circonscriptions. „

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Le nombre des circonscriptions prévues à l'article 2 précité est fixé à 38.

Leur délimitation est établie conformément au tableau ci-annexé.

Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 18 novembre 1897.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

A. NYSENS.

1897 déterminant le nombre et l'étendue des
l'inspection des délégués ouvriers.

LOCALITÉS	NOMBRE DES SIÈGES D'EXTRACTION	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS	
GÉNÉRALE (HAINAUT)			
arrondissement.			
Boussu	4	} 6	Boussu.
Dour	2		Dour.
Elouges	3	} 7	Boussu.
Dour	2		Dour.
Id.	2		Id.
Hornu.	4	} 5	Frameries.
Quaregnon.	1		Quaregnon.
Frameries	5	} 5	Frameries.
Pâturages	2	} 5	Pâturages.
Hornu.	3		Wasmès.
Wasmès	4	} 6	Wasmès.
Quaregnon.	2		Quaregnon.
Quaregnon.	6	} 6	Quaregnon.
Hornu.	2	} 5	Hornu.
Bernissart	3		Bernissart.

LOCALITÉS	NOMBRE DES SIÈGES D'EXTRACTION	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS
arrondissement.		
Flénu	7 } 7	Flénu.
Cuesmes	5 } 6	Cuesmes.
Ciply	1 }	Ciply.
Ghlin	1 } 4	Ghlin.
Havré	1 }	Havré.
Maurage	2 }	Id.
Strépy	3 } 7	Houdeng-Aimeries.
Houdeng-Aimeries	4 }	Id.
La Louvière	3 } 7	La Louvière.
Id.	1 }	Id.
Haine-Saint-Paul	3 }	Haine-Saint-Pierre.
La Hestre	2 } 8	Haine-Saint-Pierre.
Morlanwelz	6 }	Morlanwelz.
Chapelle-lez-Herlaimont	5 } 5	Chapelle-lez-Herlaimont.
Ressaix	5 } 5	Anderlues.

LOCALITÉS	NOMBRE DES SIÈGES D'EXTRACTION	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS
arrondissement.		
Anderlues Fontaine-l'Évêque	4 2 } 6	Anderlues. —
Courcelles Id.	4 3 } 7	Roux. Id.
Courcelles Gosselies Roux Jumet	2 1 2 3 } 8	Roux. Jumet. Id. Id.
Monceau-sur-Sambre Marchienne-au-Pont	5 1 } 6	Marchienne-au-Pont. Id.
Marchienne-au-Pont Dampremy	3 4 } 7	Marchienne-au-Pont. Charleroi.
Marcinelle Montigny-le-Tilleul	5 1 } 6	Charleroi et Châtelet. Marchienne-au-Pont.

LOCALITÉS	NOMBRE DES SIÈGES D'EXTRACTION	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS	
arrondissement.			
Charleroi	5	} 7	Charleroi.
Montigny-sur-Sambre	2		Id.
Montigny-sur-Sambre	1	} 5	Gilly.
Gilly	1		Id.
Id.	2		Id.
Id.	1		Id.
Châtelineau	4	} 9	Châtelet.
Id.	5		Id.
Montigny-sur-Sambre	2	} 7	Charleroi.
Châtelet	2		Châtelet.
Id.	1		Id.
Id.	1		Id.
Pont-de-Loup	1		Id.
Farciennes.	2	} 8	Farciennes.
Aiseau	2		Id.
Farciennes.	1		Id.
Id.	2		Id.
Lambusart.	1		Id.
Lambusart.	1	} 9	Farciennes.
Fleurus	1		Ransart.
Id.	1		Id.
Ransart	4		Id.
Id.	2		Id.

NUMÉROS DES CIRCONSCRIPTIONS	DÉSIGNATION DES CHARBONNAGES
	NOMS

DEUXIÈME INSPECTION

Cinquième arron

1	Charbonnages de la province de Namur
---	--

Sixième arron

1	Marihaye
	Nouvelle-Montagne
	Halbosart.
	Ben
	Bois de Gives

2	Kessales-Artistes
	Concorde.
	Corbeau-au-Berleur.

3	Bonnier
	Gosson-Lagasse
	Horloz

LOCALITÉS	NOMBRE	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS
	DES SIÈGES D'EXTRACTION	

GÉNÉRALE (NAMUR-LIÈGE)

Dissement (Namur).

de Tamines à Namur.	9	} 12	Auvelais.
de Namur à Andenne. (37 ouvriers)	3		—

Dissement (Liège).

Seraing	4	} 6	Seraing.
Flémalle-Grande	1		Jemeppe.
Aux Awirs.	1		Id.
Villers-le-Bouillet	1	} 3	—
Ben-Ahin	1		Huy.
Id.	1		Id.

Flémalle-Grande	2	} 7	Jemeppe.
Jemeppe	2		Id.
Id.	1		Id.
Mons.	1		Id.
Grâce-Berleur	1		—

Grâce-Berleur	1	} 5	—
Montegnée.	2		—
Saint-Nicolas	1		Jemeppe.
Tilleur	1		Id.

	NOMBRE DES SIÈGES D'EXTRACTION	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS
LOCALITÉS		
Dissement (Liège).		
Liège.	1	Liège.
Saint-Nicolas	1	Jemeppe.
Liège.	2	Liège.
Ougrée	2	Seraing.
Angleur	1	Chénée.
Montegnée.	1	—
Ans	1	—
Liège.	1	Liège.
Id.	3	Id.
Glain.	1	—
Ans	2	—
Id.	1	—
Liège.	1	Liège.
Herstal	1	Herstal.
Id.	1	Id.
Liège.	1	Liège.
Herstal	1	Herstal.
Id.	1	Id.
Milmort	1	Id.
Oupeye	1	—

NUMÉROS DES CIRCONSCRIPTIONS	DÉSIGNATION DES CHARBONNAGES
	NOMS

Huitième arron

1	Cockerill
	Six-Bonnières
	Ougrée
2	Wandre
	Wérister
	Steppes
	Trou-Souris, Houlleux-Hom vent
	Cowette-Rufin
	Lonette
	Quatre-Jean
3	Près de Fléron
	Hasard-Melin
	Micheroux
	Crahay
	Herve-Wergifosse
	Minerie

LOCALITÉS	NOMBRE DES SIÈGES D'EXTRACTION	CONSEILS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL COMPÉTENTS
Arrondissement (Liège).		
Seraing	3	Seraing.
Id.	1	Id.
Dugrée	1	Id.
<hr/>		
Wandre	1	Jupille.
Romsée	1	Fléron.
Fléron	1	Id.
Romsée	1	Id.
Beyne-Heusay	1	Id.
Trivegnée	1	—
Beyne-Heusay	1	Fléron.
Métinpe	1	Id.
Neuve-du-Bois	1	Id.
<hr/>		
Fléron	1	Fléron.
Richeroux	1	Id.
Bumagne	1	Id.
Id.	2	Id.
Wendelesse	1	—
Attice	1	—
Id.	1	—

Annexé à l'arrêté royal du 18 novembre 1897.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

A. NYSENS.